

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 avril 2005
(convocation du 11 avril 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Avril Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCASSOU Dominique, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEX Régis
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DELAUNAY Michèle à Mme. CARTRON Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme. BRACQ Mireille
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. VIGNE Elisabeth
M. DUCHENE Michel à M. SIMON Patrick
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. FAYET Guy à M. BANNEL Jean-Didier
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude

M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel jusqu'à 10 H 45
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANGON Jacques à M. MERCHEZ Jean jusqu'à 11 H 00
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain jusqu'à 10 H 30
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à M. CASTEL Lucien
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues

LA SEANCE EST OUVERTE

Contrat de Ville 2000/2006 - Equipe Permanente - Participation au budget de fonctionnement 2005 - Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville du 14 janvier 2005 a validé les orientations du programme de travail 2005/2006 ainsi que le budget de fonctionnement de l'Equipe Permanente pour l'année 2005.

Les thèmes prioritaires pour 2005/2006 sont les suivants :

- Le développement d'actions :

- Actions de santé publique dans le cadre des ateliers santé-ville ;
- Actions pour la mobilité urbaine dont la mise en place d'une auto école associative ;
- Chantiers d'insertion et application de la clause sociale des marchés publics.

- L'implication de l'Equipe Permanente :

- La lutte contre les discriminations ;
- La question des co-propriétés en difficulté.

- La participation au développement d'un observatoire d'agglomération et à la diffusion des données et analyses à la fois globales et par quartier.

Le dernier axe vise à la fois :

- La nécessité d'une meilleure connaissance pour une action mieux adaptée,
- La préparation de bilans et d'évaluation du contrat,
- La préparation et la rédaction du nouveau contrat pour 2007.

Ces travaux doivent se faire en s'appuyant sur l'existant et pourraient consister, à titre indicatif en :

- Traitement des données de l'observatoire national des ZUS, comprenant une analyse annuelle complétée en :
 - 2005 par la production de fiches par quartier ;
 - 2006 par l'introduction de données complémentaires pour produire une typologie des quartiers en difficulté dans l'agglomération.
- Travaux réalisés dans le cadre de l'observatoire de l'habitat et du programme partenarial du pôle habitat à l'A'Urba.
 - Suivi semestriel des démolitions, de la reconstitution de l'offre et de l'évolution des projets à partir notamment d'informations collectées auprès des chefs de projet.
 - Suivi annuel et analyse des bilans des bailleurs sociaux en matière de relogement.
 - Mise à jour de la liste des copropriétés en difficulté identifiées par le PLH : complément d'analyse à partir du cadastre, des données de la taxe d'habitation, de l'ANAH, des DIA et de l'avis des chefs de projets complété par une reconnaissance du terrain.
 - Identification et évolution de l'habitat indigne : les données de la taxe d'habitation, des aides CAF et des déclarations de travaux contrôlées par un test sur deux îlots, devraient permettre d'avoir une vision des grandes tendances et de la localisation de cet habitat.
- Analyse des méthodes mises en œuvre par les autres agglomérations pour le suivi fin des relogements : cette étude comparative ne sera lancée que si les évolutions observées la rendent nécessaire.

Financement et Participation de la CUB

Le budget de fonctionnement courant de l'équipe permanente pour l'année 2005, validé lors du Comité de Pilotage du 14 janvier 2005, s'établit à hauteur de 343.000,00 euros soit une augmentation d'environ 5 % par rapport à l'exercice 2004 (326.600,00).

Il se décompose comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
| Frais salariaux | 247.000,00 | Etat | 157.720,00 |
| Frais de locaux | 30.500,00 | Conseil Général | 39.920,00 |
| Frais de logistique | 15.000,00 | CUB | 39.920,00 |
| Frais d'études et d'outils de travail | 50.500,00 | CAF | 6.720,00 |
| | | Conf. Dép. HLM | 6.720,00 |
| | | Bassens | 6.720,00 |
| | | Bègles | 6.720,00 |
| | | Bordeaux | 9.980,00 |
| | | Le Bouscat | 6.720,00 |
| | | Cenon | 6.720,00 |
| | | Eysines | 6.720,00 |
| | | Floirac | 6.720,00 |
| | | Lormont | 6.720,00 |
| | | Mérignac | 9.980,00 |
| | | Pessac | 9.980,00 |
| | | Sainte-Eulalie | 1.580,00 |
| | | Talence | 6.720,00 |
| | | Villenave d'Ornon | 6.720,00 |
| Total des dépenses | 343.000,00 | Total des recettes | 343.000,00 |

La participation de la Communauté Urbaine, équivalente à celle du Conseil Général, s'élève à 39.920,00, soit 11,64 % du budget de fonctionnement de l'équipe permanente, ce qui représente une augmentation de 5,05 % par rapport à la subvention de l'année 2004 (38.000,00).

Les modalités de versement de cette participation sont détaillées dans la convention ci-annexée.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

DECIDER :

- que la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au titre du budget de fonctionnement de l'équipe permanente pour l'exercice 2005 s'élève à 39.920,00 euros,
- que la somme correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours au chapitre 65 article 6574 sous fonction 8241.

AUTORISER :

Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée détaillant les modalités de versement de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 avril 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
19 MAI 2005

M. JEAN TOUZEAU